



Compte tenu des problèmes rencontrés régulièrement, aucun dossier incomplet ne sera accepté pour valider l'inscription de votre enfant.

Pour être accepté, il devra comporter impérativement :

- **La fiche d'inscription dûment complétée**
- **La date du dernier vaccin D.T.Polio**
- **Le règlement intérieur signé**
- **L'attestation de droits à l'assurance maladie au nom de l'enfant**
- **La cotisation**

Vérification dossier	
<u>Fiche renseignement remplie</u>	
<u>Autorisations parentales signées</u>	
<u>Règlement intérieur signé</u>	
<u>Photocopie attestation assurance maladie</u>	
<u>Vaccins (date du dernier D.T.Polio)</u>	
<u>Présentation du pass sanitaire pour les plus de 12 ans</u>	

**Association Sportive Mantaise**

**Siège administratif : 15, rue de Lorraine - 78200 Mantes-la-Jolie**

**E-mail : [as.mantaise@wanadoo.fr](mailto:as.mantaise@wanadoo.fr) - Site Web : [www.asmantaise.fr](http://www.asmantaise.fr)**

**Tél. : 01 34 77 23 34**

*RÈGLEMENT INTÉRIEUR*  
*DES CENTRES D'ANIMATIONS SPORTIVES*  
**(Document à conserver par la famille)**

**I / PRÉSENTATION**

Les centres d'animations sportives sont des lieux de vie de l'enfant. Ils organisent les activités sportives sous une forme collective et agissent en tant qu'entité éducative en alternance avec les autres milieux de vie de l'enfant (famille, école, environnement).

Les centres d'animations doivent favoriser l'éveil, la découverte et l'initiation des enfants aux activités sportives dans un cadre ludique.

La journée en centre d'animations sportives est une période de détente et d'enrichissement différenciée du rythme scolaire par son contenu et sa pédagogie.

**II/ MODALITÉS D'INSCRIPTION**

Pour avoir accès au Centre d'Animations Sportives, les familles doivent avoir procédé à l'inscription de leur enfant auprès de l'Association Sportive Mantaise.

Pour pouvoir fréquenter un centre d'animations sportives, l'enfant doit être scolarisé. Les animations se dérouleront au sein des installations sportives du GPS&O (Grand Paris Seine et Oise).

**III/ RECOMMANDATIONS**

- Les parents doivent informer les éducateurs sportifs des recommandations liées à la santé de l'enfant.
- Les parents doivent informer les éducateurs sportifs de tout changement concernant leurs coordonnées.
- Chaque enfant devra se respecter, respecter autrui (camarade, personnel, éducateur... etc.), le matériel mis à disposition ainsi que les infrastructures.
- Les parents seront entièrement responsables de toute dégradation commise par leur enfant. Il leurs sera réclamé le remboursement des frais de remise en état.
- Le non-respect des recommandations précitées pourra entraîner une exclusion temporaire, voire définitive de l'enfant sans que les parents puissent prétendre à un remboursement des frais de participation.

**IV/ ASSURANCE**

Je déclare avoir pris connaissance et accepter les garanties et montants proposés par l'assurance de l'ASM Insertion souscrite auprès de la MAIF n°2940045 N. Je prends acte de ma possibilité de souscrire à des garanties individuelles supplémentaires à mon appréciation et à ma charge.



## FICHE D'INSCRIPTION 2021-2022

« MANTOIS SPORTS EN SEINE »

### ENFANT

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... à ..... Sexe : M  F

Adresse : ..... Appt.....

Sports pratiqués (discipline & club) : .....

### RESPONSABLES LÉGAUX

NOM .....	NOM.....
PRÉNOM.....	PRÉNOM.....
ADRESSE.....	ADRESSE.....
.....	.....
Tél. Domicile : ..... / ..... / ..... / ..... / .....	Tél. Domicile : ..... / ..... / ..... / ..... / .....
Tél. Bureau : ..... / ..... / ..... / ..... / .....	Tél. Bureau : ..... / ..... / ..... / ..... / .....
Tél. Portable : ..... / ..... / ..... / ..... / .....	Tél. Portable : ..... / ..... / ..... / ..... / .....
Courriel : .....	Courriel .....

Numéro d'allocataire CAF : .....

Le : .....

Signature des parents :

	<b>AUTOMNE</b>	<b>FIN D'ANNÉE</b>	<b>HIVER</b>	<b>PRINTEMPS</b>
<b>Période de vacances</b>	Lundi 25 au vendredi 29 octobre Mardi 2 au vendredi 5 novembre	Lundi 20 au vendredi 24 décembre Lundi 27 au vendredi 31 décembre	Lundi 21 au vendredi 25 février Lundi 28 février au vendredi 4 mars	Lundi 25 au vendredi 29 avril Lundi 2 au vendredi 6 mai
<b>Montant</b>	35 € la semaine 60 € les 2 semaines			
<b>Date et mode de paiement</b>				
<b>Signature des parents</b>				



